

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE LE 29 JUIL. 2011 CASTELSARRASIN - 82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHEs), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHEs), **Adjoints,**

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. MOTHEs Didier est nommé secrétaire de séance.

08 – 28 Juillet 2011

**INDEMNITES DE RESPONSABILITE – REGISSEURS DE RECETTES ET
REGISSEURS D'AVANCE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération en date du 10 juin 2004 fixant le taux des indemnités de responsabilité des régisseurs,

Vu l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics,

Considérant la responsabilité incombant aux régisseurs et éventuellement aux mandataires suppléants,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des régies communales existantes,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 1 abstention (Mme Rollet)**

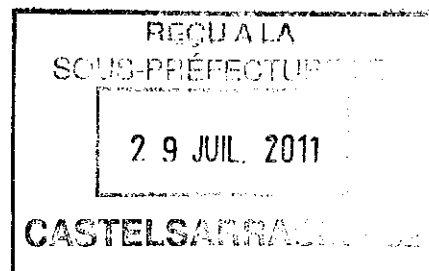
DECIDE de verser aux régisseurs d'avances, aux régisseurs de recettes et éventuellement aux mandataires suppléants une indemnité de responsabilité au taux maximum prévue par l'arrêté ministériel en vigueur pour les régies suivantes :

- Régie de recettes Affaires culturelles
- Régie de recettes Droit de place
- Régie de recettes Gens du voyage
- Régie de recettes Bibliothèque municipale
- Régie de recettes Co-voiturons sur le pouce
- Régie de recettes Centre de loisirs
- Régie de recettes Cantine et Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
- Régie de recettes Location de salles
- Régie d'avances Service enfance.

Pour copie conforme
Moissac le 29 Juillet 2011
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :